

Intermédiation Locative (IML)/ colocation Logement tremplin

Porteur de l'action
SOLIHA Alpes du sud
22, Avenue Émile Didier
05000 GAP

Intervenants
☑ NOM : Élodie AUBERGER, Julie ADAM.
: 04 92 51 09 79
: e.auberger@soliha.fr, j.adam@soliha.fr

PUBLIC CONCERNE

Jeunes dont apprentis, étudiants, réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection internationale, âgés de 18 à 30 ans, en situation régulière sur le territoire et ayant des revenus.

MISSION

Loger et accompagner le jeune concerné dans le parc privé via la location/sous location en colocation.

OBJECTIFS

Il s'agit de proposer un logement « tremplin » meublé sans glissement de bail : colocation qui permet de loger de façon réactive et temporaire les jeunes puis de rechercher une solution plus pérenne. Cet accompagnement permettra aux équipes accompagnantes de tester et vérifier la capacité du jeune à habiter un logement de façon autonome.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Signature d'un contrat de sous-location et d'accompagnement avec des objectifs travaillés avec le jeune.

Chaque colocataire paye un loyer comprenant un forfait charge au SOLIHA Alpes du Sud, avec la déduction faite des allocations logements.

Accompagnement de la personne pouvant aller jusqu'à 18 mois, comprenant :

- Aide à l'installation,
- Accompagnement budgétaire et administratif,
- Aide à la mise en place au maintien de bon rapport entre chaque colocataire, envers le voisinage, et insertion dans le quartier,
- Développement de l'entraide entre colocataire,
- Recherche avec le jeune d'une solution adaptée vers un logement pérenne.

L'accompagnement permettra l'acquisition des savoirs faire et savoirs être nécessaires à l'apprentissage de la gestion du quotidien dans un logement.

Il pourra être mis au bénéfice du sous-colocataire pour améliorer sa situation socio-professionnelle et financière (sortie de formation, démarrage d'un contrat d'apprentissage, entrée dans la vie active...).

L'accompagnement comprend des visites à domicile régulières : 2 VAD mensuelles et des rendez-vous réguliers de suivi individuel.

Le jeune pourra aussi bénéficier, selon ses besoins, des services de la Résidence Sociale le Tamaris (permanence accueil sans rendez-vous chaque matin de 10h à 12h00, buanderie, ainsi que participations ponctuelles aux temps d'animations collectives, à la demande).

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Direction,
- Coordinatrice sociale,
- Conseillère en Économie Sociale et Familiale.
- Technicien pour le contrôle de décence et de la sobriété énergétique du logement,
- Chargé de gestion locative.
- Agent de maintenance.

DUREE DE L'ACTION

L'action sur une durée maximale de 18 mois.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Le jeune doit être orienté via la commission SIAO.

Un travail est réalisé en amont de l'acceptation : réalisation d'un diagnostic social et d'un projet logement.

Rencontre préalable du jeune avec l'équipe afin de voir si logement en colocation est adapté aux besoins de la personne.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

2 logements : un T4 à Gap CV pouvant loger jusqu'à 3 jeunes et un T3 à Gap Sud pouvant loger jusqu'à 2 jeunes. Les appartements sont meublés avec une chambre privatisée pour chacun.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire
- Participation fixe
- en fonction des ressources
- ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

- OUI (le SOLIHA Alpes du Sud étant un organisme agréé)
- NON

Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite : non .